

COMMISSION PERMANENTE

séance du 19 septembre 2005

CP 05/09-30

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION

PROMOTION DEPARTEMENTALE

Rapport de M. le Président :

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

♦ A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

♦ Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

♦ Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 5 juillet 2005 en vue d'examiner le dossier de demande de subvention suivant :

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Campagne de promotion du tourisme de proximité 2005

La promotion du tourisme départemental reste un des axes majeurs du plan marketing qui est adopté chaque année par l'Assemblée Départementale lors du vote du Budget Primitif.

La mission confiée à ce titre au Comité Départemental du Tourisme qui articule les actions avec le Comité Régional du Tourisme et Pôle Sud-Ouest a pour objectif essentiel d'adapter au mieux l'offre selon le type de clientèle.

La promotion et la communication sur les marchés étrangers sont réalisés dans le cadre de notre partenariat avec Pôle Sud-Ouest et le Comité Départemental du Tourisme : des opérations de sensibilisation sont organisés chaque année dans un certain nombre de pays européens (Espagne, Belgique, Grande-Bretagne, Italie) ; ces salons professionnels reposent sur des actions mises en place auprès du grand public, en direction de la presse, et auprès des tours opérateurs.

Pour ce qui est de la clientèle extérieure à Midi-Pyrénées, nous sommes présents sur des salons professionnels organisés à Paris bien sûr, mais aussi à Nantes, Bordeaux, Lille, Marseille, Lyon et Colmar.

S'agissant de la clientèle de proximité, celle-ci correspond à trois "profils" :

- la clientèle de vacances qui préfère séjourner dans la région plutôt que de choisir une destination plus lointaine ; une partie de cette clientèle doit pouvoir être fidélisée,
- la clientèle de promenade à la journée (vacanciers ou habitant de la région) ou de courts séjours,
- la clientèle de groupes de proximité, avec ou sans hébergement, notamment de scolaires et de seniors.

2005 sera une année de continuité : il s'agira effectivement de développer encore davantage une campagne en direction de la clientèle individuelle "régionale" (grande agglomération toulousaine).

Le moyen privilégié pour toucher cette clientèle individuelle de proximité était, au cours de ces dernières années, le partenariat avec le Club Escapade en Midi-Pyrénées.

Cette édition trimestrielle attrayante présente une suggestion de séjour par département ainsi que des reportages.

L'édition "Le Tarn-et-Garonne on y prend goût" a également le même objectif : sensibiliser et fidéliser une clientèle de proximité.

La participation au salon du tourisme de Toulouse reste un rendez-vous incontournable pour mieux faire connaître la destination "Tarn-et-Garonne" aux habitants de la région Midi-Pyrénées.

La parution d'annonces et articles dans la presse régionale de façon à intéresser cette population reste un vecteur essentiel de la communication dans le tourisme de proximité.

Aujourd'hui, il y a lieu de noter une forte progression de la part des midi-pyrénéens sur l'ensemble de la clientèle française :

- . 2002 + 16,6 %
- . 2003+ 15 %
- . 2004+ 19 %

Je voudrais ajouter que le tourisme de proximité représente un enjeu pour le développement de l'économie départementale :

- œ sur l'ensemble de l'année passée, on peut estimer que les midi-pyrénéens ont passé **576 000 nuitées** de séjours en Tarn-et-Garonne, ce qui représente une valeur de **9,7 millions d'euros** de dépenses touristiques,
- œ on estime également que les midi-pyrénéens ont effectué en Tarn-et-Garonne **566 000 excursions** pour une valeur de **12,1 millions d'euros** de dépenses touristiques.

Ce poids économique signifie bien que la campagne de communication de proximité est déjà bien structurée et apparaît de qualité.

C'est pourquoi le Comité Départemental du Tourisme tient à renforcer la mission globale de promotion qui lui est confiée par le Conseil Général.

Le coût de cette prestation s'élève à 89 203,50 € HT soit 106 687,38 € TTC.

Après examen du dossier, le Comité, considérant qu'il s'agit d'une opération de promotion départementale, donne un avis favorable à la prise en charge par le Conseil Général de la campagne 2005 de promotion du tourisme de proximité réalisée par le Comité Départemental du Tourisme pour un montant de 89 203,50 € HT, soit 106 687,38 € TTC.

En effet, depuis quatre ans, les efforts consentis dans ce domaine commencent à être efficaces tant dans le domaine de l'accueil touristique à travers les hébergements que dans celui de la restauration : la plupart des restaurateurs ont été amenés à investir afin de mieux qualifier leurs établissements.



Compte tenu de ce qui précède :

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur la subvention que je vous propose d'allouer :

- **106 687 €** au Comité Départemental du Tourisme pour la promotion du tourisme de proximité,

et de l'imputer sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 62381 sous fonction 91.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 septembre
2005**

CP 05/09-30

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION
PROMOTION DEPARTEMENTALE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission départementale de promotion réunie le 5 juillet 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention 106 687 € au Comité Départemental du Tourisme pour la promotion du tourisme de proximité,
- Impute le dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 62381, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur le Président et de Monsieur Massip, Vice-Président du Conseil Général, Président du Comité du Tourisme.

Le Président,